

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **16 novembre 2015**, à 19 h 30, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-11-310

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 16 novembre 2015

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Résolution d'appui - ARDAD
- 4 Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour
- 5 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-311

3. RÉSOLUTION D'APPUI – ARDAD

ATTENDU QUE le Club de motoneige l'ARDAD de Drummondville demande l'appui de la Municipalité de L'Avenir afin de faire une demande au Ministère des Transports;

ATTENDU QUE l'ARDAD entretient le réseau de sentiers local et sensibilise les motoneigistes à conduire prudemment et que cet organisme est un élément important de notre communauté;

ATTENDU QUE l'ARDAD souhaite demander au Ministère des Transports d'utiliser l'emprise de l'autoroute 55 vis-à-vis les lots 293-P, 294-P et 295-P du cadastre de Wickham, dans la circonscription foncière de Drummond, suite au refus des propriétaires d'autoriser un droit de passage sur ces lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir appuie la demande de l'ARDAD au Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-11-312

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **19 heures 37 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 décembre 2015.